

NEWS- Sénégal

BULLETIN MENSUEL

AVRIL 2026

INTRODUCTION

Le contexte sécuritaire au Sénégal au mois d'avril reste marqué par de multiples incidents, traduisant des tensions sous-jacentes et des fragilités persistantes dans plusieurs zones du pays. Le Système National d'Alerte Précoce (NEWS) de WANEP-Sénégal a collecté **117 événements** répertoriés dans des champs thématiques, à savoir **la Criminalité organisée et l'Extrémisme violent ; la Démocratie et Bonne gouvernance ; Femmes-Paix-Sécurité, ainsi que la Sécurité Environnementale**. Bien que ce chiffre soit en recul par rapport aux 137 cas enregistrés en mars, la situation reste néanmoins préoccupante au regard de ses effets. Sur le plan humain, les impacts demeurent lourds, avec **32 pertes en vies humaines, 26 blessés et d'importants dommages matériels**.

Le présent document propose une lecture analytique des principaux incidents recensés par le NEWS de WANEP-Sénégal. Il met également en avant des recommandations stratégiques destinées aux décideurs et aux différentes parties prenantes, en vue de renforcer les réponses préventives et opérationnelles en faveur de la paix durable, de la sécurité humaine et de la stabilité du pays.

I. CRIMES ORGANISES ET EXTREMISME VIOLENT (COEV)

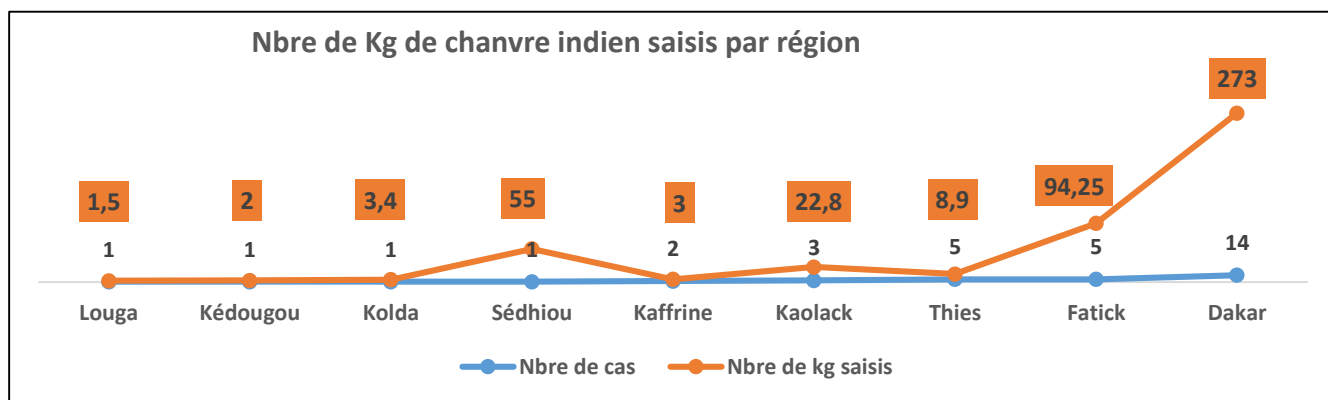
Dans le volet COEV, **61 incidents** ont été comptabilisés, causant **neuf (09) décès et deux (02) blessés**. Ces événements illustrent la persistance des dynamiques criminelles et des menaces sécuritaires sur l'étendue du territoire. La répartition des incidents enregistrés se décline comme suit :

- | | |
|------------------------------------|-----------------------------------|
| ✚ 33 cas de saisie de drogue | ✚ 03 cas de vol de bétail |
| ✚ 05 cas d'homicide | ✚ 02 cas de tentative de meurtre |
| ✚ 05 cas de fraude/escroquerie | ✚ 02 cas de trafic de médicaments |
| ✚ 04 cas de suicide | ✚ 01 cas de trafic de migrants |
| ✚ 03 cas de trafic de faux billets | ✚ 01 cas d'orpaillage clandestin |
| | ✚ 01 cas de vol à main armée |

1.1. Le mois d'avril confirme, à l'instar des périodes précédentes, la persistance du trafic de stupéfiants, les forces de défense et de sécurité ayant procédé à des saisies de substances prohibées. Ces actions ont abouti à l'interception de divers produits stupéfiants, à savoir du chanvre indien, du shunk, de l'ecstasy, du kush, du crack. Les quantités saisies atteignent des niveaux significatifs, avec un total de **463,4 kg de chanvre indien, auxquels s'ajoutent 545 cornets de cette même substance, 441 comprimés d'ecstasy, 151 képas de Kush...** Parmi les opérations les plus marquantes conduites au cours de cette période figurent notamment :

Selon des informations diffusées **le 2 avril**, la brigade des stupéfiants de Dakar a procédé, dans la nuit du 31 mars entre 20 h et 22 h 15, à une série d'interventions simultanées à Thiaroye, Kounoune et Guédiawaye. Ces opérations ont conduit à la saisie de **254 kg de chanvre indien** ainsi qu'à l'arrestation de trois individus suspectés de trafic. Les perquisitions ont permis de découvrir des sommes d'argent, des bijoux et des documents administratifs. Les suspects, qui ont reconnu les faits, ont été placés en garde à vue pour association de malfaiteurs, trafic de drogue et blanchiment de capitaux. Un complice est en fuite.

Dans la région de Sédhiou, **le 13 avril aux environs de 21h10**, une opération de surveillance a permis d'intercepter un acheminement de produits illicites. À la vue des agents, le suspect, qui circulait à moto, a pris la fuite en abandonnant sa cargaison. La saisie effectuée porte sur **55 kg de chanvre indien**, de variété dite « verte ». Une enquête a été ouverte afin d'identifier et d'interpeller le mis en cause.



1.2.. Parmi les autres faits saillants relevant de cette thématique figurent les homicides, avec quatre (04) cas enregistrés dans la région de Dakar (3 cas) et Saint-Louis (1 cas). Ces cas d'homicides enregistrés révèlent que de simples altercations verbales, frustrations ou différends ponctuels (demande d'argent, tensions de voisinage, disputes en milieu festif) dégénèrent en violences extrêmes. Cette dynamique révèle des difficultés à gérer les conflits de manière non violente et un passage à l'acte impulsif. Pour illustration nous pouvons énumérer :

Dans la nuit du 9 au 10 avril, vers 23 heures, une bagarre entre deux voisins à Santhiaba (Rufisque, Dakar) a tourné au drame. Un jeune ouvrier gambien, âgé de 24 ans, a été mortellement poignardé à la cuisse par un élève âgé de 22 ans. Évacué à l'hôpital, il a succombé à ses blessures. Le suspect s'est ensuite présenté de lui-même à la police et a été placé en garde à vue. Une enquête est en cours.

Le 14 avril, une jeune femme de 21 ans a été déférée pour le meurtre d'un homme survenu le 9 avril à Yoff Ndenate. Après deux altercations liées à une demande d'argent, une dispute a dégénéré lors de leur seconde rencontre, au cours de laquelle elle l'a poignardé à la jambe. La victime, souffrant de troubles mentaux, a succombé à ses blessures après son évacuation.

Ce mois a également connu **d'importantes saisies de faux billets au Sénégal**, révélant des réseaux actifs à l'échelle nationale, notamment à Dakar, **avec un total de plus de 6 milliards FCFA interceptés**.

Le 14 avril, la Sûreté urbaine de Dakar interpelle deux individus à Golf, en possession de **1,5 million FCFA** en fausses coupures. Placés en garde à vue, ils avouent vouloir les écouler. L'enquête cherche d'éventuels complices.

Le lendemain, à Thiaroye Azur (Dakar), les douanes saisissent des faux billets représentant plus **de 6 milliards FCFA (15 000 faux billets de 500 euros et 20 000 de 100 dollars)**. Un suspect, membre présumé d'un réseau opérant entre le Sénégal et un pays voisin, est arrêté.

II. DEMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE

Ce mois a été marqué par **la signature du protocole d'accord entre le gouvernement et les syndicats du G7, le jeudi 16 avril**, sous la présidence du Premier ministre Ousmane Sonko à la Primature. Les deux parties ont ainsi formalisé un accord visant à instaurer une paix sociale durable dans le secteur de l'éducation. L'accord prévoit des réformes majeures, notamment la modernisation de l'administration, la digitalisation des procédures, l'amélioration des conditions de travail et la régularisation des carrières des enseignants.

Toutefois, des divergences persistent, principalement sur la réforme des retraites (âge de départ et revalorisation des pensions) ainsi que sur la fiscalité des rappels de salaire. Un comité technique sectoriel a été mis en place sous la supervision du ministre de la Fonction publique afin d'assurer le suivi trimestriel de la mise en œuvre des engagements convenus¹.

Par ailleurs, la grève des transporteurs routiers au Sénégal a été levée officiellement le 10 avril, à l'issue d'une médiation conduite par le président Bassirou Diomaye Faye. Cette intervention a permis de mettre fin à dix jours de paralysie du secteur.

L'accord obtenu prévoit notamment la reprise des voyages de nuit, jadis interdit pour lutter contre les accidents routiers, la réduction du nombre de postes de contrôle sur les principaux axes routiers, ainsi que le déploiement de bancs mobiles de contrôle technique dans les régions dès fin avril. Si une partie des revendications a été satisfaite, les discussions se poursuivent sur les réformes structurelles restantes afin de consolider durablement l'accord.

Sur le plan institutionnel, l'Assemblée nationale a adopté, **le mardi 28 avril, la loi n°11/2026 modifiant la loi n°2021-35 du 23 juillet 2021 portant Code électoral**. Sur 165 députés inscrits, 141 ont pris part au vote (dont 21 par procuration) : 128 voix pour, 11 contre et 2 abstentions, soit une majorité de plus de 90 %. La réforme vise à ajuster le cadre électoral en limitant les cas d'inéligibilité, jugés jusqu'alors potentiellement excessifs.

Le nouvel article L.29 circonscrit l'exclusion des listes électorales aux personnes condamnées pour crime ou pour des peines d'emprisonnement supérieures à un mois pour des infractions graves telles que vol, escroquerie, abus de confiance, détournement de deniers publics, enrichissement illicite, corruption, faux, blanchiment de capitaux, etc.

L'article L.30, qui prévoyait l'inéligibilité en cas d'amende supérieure à 200 000 francs CFA, est abrogé. Le texte poursuit son processus législatif avant son entrée en vigueur³.

¹ RTS, ÉDUCATION : GOUVERNEMENT ET SYNDICATS DU G7 SCÉLLENT UN PROTOCOLE POUR UNE STABILITÉ DURABLE DU SECTEUR, <https://www.rts.sn/actualite/detail/a-la-une/education-gouvernement-et-syndicats-du-g7-scellent-un-protocole-pour-une-stabilite-durable-du-secteur>

² APS, Grève des transporteurs : le gouvernement évoque des avancées dans les négociations, <https://aps.sn/transport-routier-poursuite-de-la-greve-en-depit-davancees-sur-les-negociations>

³ RTS, CODE ÉLECTORAL : LES DÉPUTÉS RÉÉCRIVENT L'ARTICLE L.29 ET ABROGENT L'ARTICLE L.30, <https://www.rts.sn/actualite/detail/a-la-une/code-electoral-les-deputes-reecrivent-larticle-l-29-et-abrogent-larticle-l-30>

Le G7 au Sénégal est une intersyndicale regroupant les sept organisations syndicales d'enseignants les plus représentatives du secteur de l'éducation et de la formation.

III. FEMMES PAIX ET SECURITE

Au cours du mois d'avril, **vingt-quatre(24) incidents** relevant des violences basées sur le genre ont été dénombrés, pour un bilan humain de deux **(02) décès et deux (02) blessés**. Ces données révèlent une situation alarmante, dominée par les viols qui représentent la majorité des cas signalés. Cette répartition témoigne de la prévalence des agressions sexuelles et de la pluralité des formes de violence, affectant prioritairement les personnes en situation de vulnérabilité. La typologie des événements enregistrés se décline comme suit :

- ✚ 12 cas de viol
- ✚ 03 cas de tentative de viol
- ✚ 02 cas d'infanticide
- ✚ 01 cas d'agression sexuelle
- ✚ 01 cas de tentative de meurtre

- ✚ 01 cas de détournement de mineur
- ✚ 01 cas de traite de personne
- ✚ 01 cas de proxénétisme
- ✚ 01 cas de tentative d'agression
- ✚ 01 cas de fraude

3.1. Les signalements de viols et d'agressions sexuelles recensés révèlent des tendances préoccupantes, tant par la gravité des faits que par leurs caractéristiques récurrentes. Les agresseurs, aux profils divers, tirent parti de relations fondées sur la confiance, l'autorité ou la proximité pour commettre leurs actes. Les victimes sont quant à elles majoritairement des **mineurs (garçons et filles) âgés de 3 à 18 ans** contraints au silence par des menaces, des chantages ou des rétributions. Parmi les cas les plus significatifs, nous pouvons citer :

Le 7 avril, un charpentier guinéen de 46 ans a été déféré au parquet de Mbour (Thiès) pour viol répété sur sa belle-fille de 17 ans, orpheline de père. Il profitait de l'endormissement de sa femme pour rejoindre la chambre de l'adolescente et la contraindre à des rapports, avant de la menacer de mort. L'affaire a éclaté après que la victime, terrorisée, se soit confiée à un ami du beau-père, puis à son entourage. Un certificat médical a confirmé une déchirure ancienne de l'hymen. Le suspect, qui avait pris la fuite à la vue des gendarmes, a été rattrapé et nie les faits.

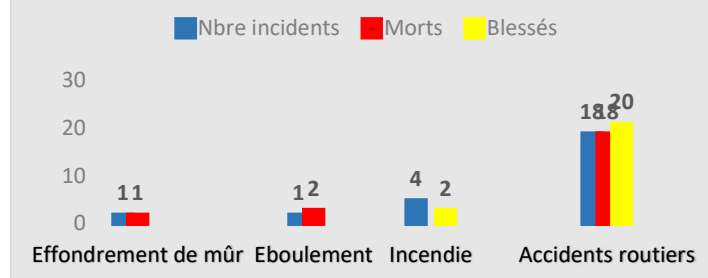
Un agent de sécurité de 55 ans, père de cinq enfants, a été arrêté à Saint-Louis pour avoir violé et menacé de mort des mineurs de 3 et 5 ans. L'affaire a éclaté après que les enfants se soient plaints de douleurs anales. Les examens médicaux ont confirmé les abus, et le suspect a avoué les faits **le 7 avril**. Il est poursuivi pour actes contre nature, viols sur mineurs, pédophilie et menaces de mort.

Le 11 avril, une plainte a été déposée à Touba (Diourbel) contre un émigré de retour au pays, accusé d'avoir violé à deux reprises une adolescente de 16 ans employée comme femme de ménage chez son épouse. Un examen médical a confirmé les lésions caractéristiques. Après avoir nié les faits, puis reconnu avoir « doigté » la victime, le suspect a finalement avoué lors d'une seconde audition avoir eu un rapport sexuel avec elle. Il a été déféré au tribunal de Diourbel pour viol sur mineure et pédophilie

Le 12 avril, un jeune homme de 23 ans a été arrêté le à Kaolack pour avoir violé et engrossé une adolescente sourde-muette de 16 ans. La plainte a été déposée par le père de la victime. Le suspect reconnaît trois rapports sexuels, dont deux à son domicile, mais invoque le consentement. Un certificat médical atteste d'une grossesse de huit semaines, confirmant les faits survenus pendant le ramadan 2026. L'enquête se poursuit.

IV. SECURITE ENVIRONNEMENTALE

Sécurité environnementale



La thématique de la sécurité environnementale continue d'occasionner de lourdes répercussions humaines, comme en témoignent les incidents recensés au cours du mois. **Vingt-cinq (25) événements** ont ainsi été répertoriés, avec un bilan humain s'élevant à **21 morts et 22 blessés**, auxquels s'ajoutent des dégâts matériels importants. La répartition des incidents recensés se présente comme suit :

- ✚ 18 cas d'accidents de la route
- ✚ 05 cas d'incendie
- ✚ 01 cas d'éboulement
- ✚ 01 cas d'effondrement de mûr

En avril 2026, les accidents de la route ont causé 18 morts et 20 blessés graves, aussi bien sur les axes interurbains qu'en zones urbaines. Les causes sont liées par l'excès de vitesse, les pertes de contrôle de véhicules et les défaillances mécaniques (éclatements de pneus, pannes de camions mal signalées). À ces facteurs s'ajoutent des comportements à risque comme la conduite sans permis, le non-respect du code de la route. Parmi les marquants, nous pouvons énumérer :

Le 4 avril vers 18h30, un accident s'est produit sur la RN1 près de Féténiébé (département Goudiry, région de Tambacounda) entre un véhicule et un tricycle transportant neuf personnes. Le choc, causé par une perte de contrôle du conducteur, a fait **trois morts (deux femmes et un homme) et sept blessés**, dont un nourrisson. Les victimes ont été évacuées à l'hôpital régional de Tambacounda et une enquête a été ouverte.

Le 5 avril vers 4h30, un accident s'est produit entre les villages de Diakhao Saloum et Diout-Nguel (Kaffrine), lorsqu'un véhicule particulier a percuté un camion semi-remorque en panne stationné au bord de la route. Le choc a fait **quatre morts et un blessé grave**, tous évacués à l'hôpital régional de Kaffrine. Une enquête a été ouverte pour établir les circonstances exactes.

Situation des cas d'accidents par région – Avril 2026

Région	Nbre de cas	Morts	Blessés
Diourbel	3	3	1
Dakar	3	4	2
Tambacounda	2	4	7
Sédhiou	2	2	0
Kédougou	2	2	0
Louga	2	1	6
Thiès	2	0	2
Kaffrine	1	4	7
Matam	1	0	1

Au-delà des accidents recensés, **le mois a été marqué par quatre incendies** en zones rurales, ayant causé d'importantes destructions d'habitations et de biens essentiels. Si la majorité de ces sinistres n'a pas fait de victimes, certains ont tout de même entraîné des blessés graves et plongé les populations touchées dans une situation de grande précarité.

Le 14 avril, un violent incendie a ravagé le village de Kaffat, dans la commune de Maka Yop (Koungheul, Kaffrine), détruisant quatre cases. Le sinistre a causé d'importants dégâts matériels, avec des pertes estimées à plus de 4 millions FCFA, incluant vivres et équipements agricoles. Aucune perte en vie humaine n'a été signalée.

Le 17 avril, un incendie a ravagé le village de Sékhoto (Saraya, Kédougou), détruisant 17 cases et causant d'importants dégâts matériels. Le feu, dont l'origine reste inconnue mais qui serait parti d'un bar clandestin, s'est rapidement propagé sous l'effet du vent. Le bilan fait état de deux blessés graves évacués à l'hôpital de Kédougou, ainsi que de nombreuses pertes, dont des motos, des groupes électrogènes et des biens essentiels. Une enquête a été ouverte pour déterminer les causes du sinistre, tandis que les populations appellent à une aide urgente pour les sinistrés.

V. RECOMMANDATIONS

Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique

- ✚ Développer, sur les axes sensibles et dans les zones de forte criminalité, des patrouilles conjointes Police-Gendarmerie pour accroître la présence sécuritaire ;
- ✚ Encourager une coopération étroite avec la population en facilitant la remontée d'informations ou les comportements suspects grâce aux lignes vertes dédiées : **Gendarmerie (800 00 20 20 ou 123) et Police (800 00 17 00 ou 17) ;**
- ✚ Renforcer le contrôle sur les circuits financiers informels
- ✚ Renforcer la coopération transfrontalière contre les faux billets

Au ministère de la famille et des solidarités

- ✚ Renforcer les dispositifs d'accompagnement des enfants et des victimes de violences basées sur le genre, notamment par la création de cellules d'écoute et de soutien psychosocial dans les communautés et les établissements scolaires.

Au ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement

- ✚ Identifier par cartographie les zones où les accidents sont fréquents et y apporter des correctifs (signalisation, dos d'âne, dispositifs de contrôle) ;
- ✚ Multiplier les campagnes de sensibilisation au code de la route, en visant tout particulièrement les conducteurs de motos Jakarta et les transporteurs.

Aux organisations de la société civile

- ✚ Développer des programmes d'éducation citoyenne axés sur la culture de la paix et la non-violence ;
- ✚ Former les acteurs communautaires (leaders religieux, enseignants, relais locaux) à la détection et à la prise en charge des cas de violence ;
- ✚ Mettre en place ou renforcer des comités de veille de médiation au sein des écoles et des communautés pour prévenir les tensions et limiter les violences interpersonnelles ;
- ✚ Travailler en complémentarité avec les institutions publiques pour inciter à signaler les violences basées sur le genre et orienter les victimes vers les dispositifs d'aide existants : Association des Juristes Sénégalaises (**800 805 805 ou 116**), ainsi que vers la Gendarmerie (**800 00 20 20 ou 123**) et la Police (**800 00 17 00 ou 17**) pour dénoncer les abus.

A la population

- ✚ Faire preuve de civisme et de prudence sur la route en respectant les règles du code de la circulation ;
- ✚ Éviter toute forme de justice populaire et privilégier le recours aux forces de sécurité ;
- ✚ S'impliquer davantage aux initiatives locales de sécurité, notamment à travers les comités de veille de quartier ;
- ✚ Améliorer la remontée d'informations sur les tensions locales ;
- ✚ Participer activement à la prévention de la criminalité en collaborant avec les forces de défense et de sécurité, notamment en signalant toute activité suspecte via les canaux appropriés : **Gendarmerie (800 00 20 20 ou 123) et Police (800 00 17 00 ou 17)**

ANNEXE

		Nombre de cas	VICTIMES	
Domaines thématiques	Incidents		Décès	Blessés
Crimes organisés et extrémisme violent	Trafic/Saisie de drogue	33	0	0
	Homicide	05	5	0
	Escroquerie/fraude	05	0	0
	Suicide	04	4	0
	Trafic de faux billets	03	0	0
	Vol de bétail	03	0	0
	Trafic de médicaments	03	0	0
	Tentative de meurtre	02	0	2
	Vol à main armée	01	0	0
	Trafic de migrants	01	0	0
	Orpaillage clandestin	01	0	0
Démocratie et Gouvernance	Emigration irrégulière	05	0	0
	Grève	02	0	0
Femmes, Paix et Sécurité	Viol	12	0	0
	Tentative de viol	03	0	0
	Infanticide	02	2	0
	Chantage sexuel	01	0	0
	Agression sexuelle	01	0	0
	Traite de personnes	01	0	0
	Proxénétisme	01	0	0
	Tentative d'agression	01	0	1
	Fraude	01	0	0
	Tentative de meurtre	01	0	1
Sécurité Environnementale	Accidents routiers	18	18	20
	Incendie	05	0	2
	Effondrement	01	1	0
	Eboulement	01	2	0
TOTAL		117	32	26

Edité le 30 avril 2026

À travers son Système National d'Alerte Précoce communément appelé NEWS, le Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP-SN), élabore et diffuse à la fin de chaque mois un bulletin mensuel sur la sécurité humaine afin d'informer les différents acteurs et/ou partenaires et formuler des recommandations à l'endroit des différents décideurs pour une approche de solution aux alertes données. Ce monitoring mensuel est basé sur des informations collectées sur le terrain par les moniteurs terrains de WANEP-SN mais également du monitoring des différents médias tant nationaux qu'internationaux.

Yoff, cité Apepsy Ecologique lot n°E/48 (porte principale stade municipal de Yoff) - DAKAR – SENEGAL Tél (221) 33 855 02 16 // 76 329 19 43 // 77 551 14 20
Email : wanep-senegal@wanep.org // www.wanepsenegal.org // www.wanep.org